Lancement :
1er septembre 2021

REMISE DES TEXTES :
3 AVRIL 2022

Remise des prix :
le dimanche 26 juin 2022

Règlement disponible sur https://bibliotheques.hainaut.be, dans vos bibliothèques et centres culturels locaux, dans le bibliobus.

Province de HAINAUT

Information complémentaire :
bibliobus.haltes@hainaut.be
064/312.903 - 906 - 907

Editeur responsable : Béatrice Agosti – Hainaut Culture Tourisme

La Bibliothèque itinérante
de la Province de Hainaut
vous propose son premier

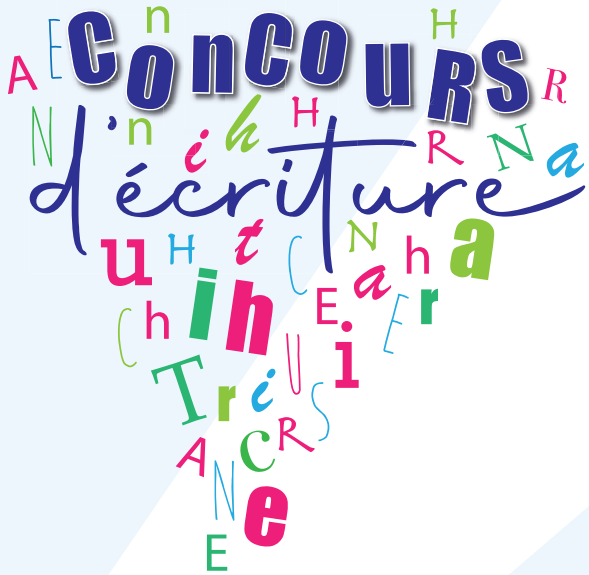

Errance(s) en Hainaut

Ouvert
à tous les hainuyers
à partir de 15 ans

Règlement du concours

1 L'organisateur

ART. 1 Ce concours d'écriture est organisé par la Bibliothèque itinérante (Service des bibliobus) de la Province de Hainaut.

2 Conditions d'accès

ART. 2 L'accès au concours d'écriture est gratuit.

ART. 3 Il est ouvert à tous les participants à partir de 15 ans résidant la Province de Hainaut.

3 Exigences relatives à l'œuvre

ART. 4 Le thème du concours est « Errance(s) en Hainaut »

ART. 5 L'œuvre doit être un texte original et inédit. Le choix de la forme littéraire (nouvelles, contes, etc.) et du genre (littéraire, fantastique, policier, etc.) est libre.

ART. 6 L'œuvre peut être individuelle ou collective (classes, groupes d'écriture, etc.).

ART. 7 Un seul écrit par participant est autorisé.

ART. 8 Les œuvres suivantes sont exclues : une traduction, une adaptation, un texte déjà publié ou un texte présentant un caractère publicitaire.

ART. 9 Aucune modification ne pourra être apportée après remise du texte (voir modalités ci-dessous).

4 Exigences relatives à la forme et modalités d'envoi

ART. 10 Le texte dactylographié doit compter entre 10.000 et 20.000 signes (espace compris). La police de caractère employée doit être choisie parmi celles-ci : Times New Roman, Garamond ou Calibri (corps 14). Un double interligne doit être utilisé. Les pages doivent être numérotées.

ART. 11 Le texte ne pourra comporter que la mention du titre et exclura toute information permettant d'identifier son auteur. L'œuvre devra être accompagnée par une fiche d'identification (voir modèle ci-joint) complété de manière lisible. Les candidats veilleront au respect des règles d'orthographe et de grammaire.

ART. 12 Le texte devra être remis **sous format papier** :

- Soit par voie postale (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Bibliothèque itinérante de la Province de Hainaut
  Garocentre - Concours d'écriture
  Boulevard de la Technicité, 10
  7110 Houdeng-Goegnies
- Soit en mains propres lors d'une halte du bibliobus.

ART. 13 Le texte devra également être envoyé **sous format numérique** (traitement de texte WORD ou OPEN OFFICE, les PDF ne seront pas pris en compte) à l'adresse :

- bibliobus.haltes@hainaut.be (objet du mail : concours d'écriture 2021-2022)

ART. 14 Lors de l'envoi postal ou du dépôt en mains propres, les feuilles devront être glissées dans une enveloppe 229 x 324 mm (A4), elles ne doivent être ni pliées, ni agrafées, ni insérées dans un classeur.

ART. 15 Les candidats devront faire parvenir leur texte au plus tard pour **le dimanche 3 avril 2022**.

5 Composition du jury et critères d'évaluation

ART. 16 Le jury sera composé d'un bibliothécaire itinérant et d'auteurs hainuyers sélectionnés par l'équipe de la Bibliothèque itinérante.

ART. 17 Les discussions du jury ne seront pas rendues publiques, les éventuels procès-verbaux ne seront pas consultables et ses décisions sont sans appel.

ART. 18 Les critères d'évaluations du texte sont : l'adéquation avec le thème proposé, la qualité littéraire et l'originalité.

6 Remise des prix

ART. 19 La remise des prix aura lieu en juin 2022 lors d'une journée festive à l'occasion du soixantième anniversaire du service (date et heure à préciser ultérieurement). Les auteurs des textes primés seront prévenus par téléphone. Tous les participants du concours seront avertis par mail et par courrier postal au moins un mois avant la date de remise des prix.

ART. 20 Les 10 textes primés seront édités par la Bibliothèque centrale de la Province de Hainaut et diffusés dans les différentes bibliothèques locales du réseau hennuyer.

ART. 21 Les auteurs des 10 textes primés recevront un exemplaire du recueil lors de la remise des prix. D'autre part, des prix supplémentaires seront distribués aux auteurs des trois meilleurs textes.

7 RGPD et droits d'auteurs

ART. 22 Les données à caractère personnel transmises dans le cadre de la participation à ce concours sont traitées, dans le strict respect *du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données)* ainsi qu'à la *Loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel (M.B. 05.09.2018. p 68616).*

ART. 23 Seule la personne ou le collectif mentionné sur la fiche d'identification sera considéré comme auteur(s) de l'œuvre.

ART. 24 Les auteurs d'œuvres primées cèdent à titre non exclusif à la Bibliothèque centrale et itinérante de la Province de Hainaut le droit de reproduire, d'éditer et de publier leur œuvre en tout ou en partie, sous forme de recueil dans une publication papier, numérique ou par onde et ce, jusqu'au 31/12/2023. Les éditions, reproductions et publications précitées, en ce compris les parutions dans la presse quotidienne (locale régionale, nationale, etc.) ou périodique sont considérées comme promotionnelles et, à ce titre, ne donneront lieu à aucune rétribution complémentaire aux prix attribués dans le cadre de ce concours.

ART. 25 Pour la publication, la Bibliothèque itinérante se réserve le droit d'effectuer les corrections orthographiques et grammaticales.

ART. 26 La Province de Hainaut se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, ou en cas de force majeure, de modifier, écourter, décaler, prolonger ou annuler le concours.

Fiche d'identification

- Nom, prénom (ou nom de collectif):

.....

.....

- Auteur du texte intitulé :

.....

- Rue + n° :

.....

.....

- Code postal + Localité :

.....

.....

- Téléphone(s) (Fixe et/ou GSM) :

.....

- E-mail :

.....

- Date de naissance : .....

Fait à :.....

Date : .....

Signature (vaut pour acceptation du règlement) :